



**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**DE FIN DE CHARGE DE FONCTIONS PAR INTERIM**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2024 chargeant madame Astrid Cottigny, attaché hors classe, des fonctions de directeur par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant que madame Astrid Cottigny n'exerce plus ses fonctions de directeur par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois, à compter du 6 janvier 2025.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Astrid Cottigny en qualité de directeur par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois à compter du 6 janvier 2025.

Arras, le 20 janvier 2025  
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par  
Caroline MÉZIERE  
Directrice des ressources humaines